

## TARIFS

(du samedi 17h00 au samedi suivant 10h00)

<b>Juillet / Août</b>	<b>Euros</b>	<b>Hors saison</b>	<b>Euros</b>
Villas 6 personnes	1500,00 €	Villas 6 personnes	700,00 €
Villas 8 personnes	1700,00 €	Villas 8 personnes	800,00 €
		Villas d'hôtes (1 nuit, 2 pers.)	80,00 €
<b>Juin / Septembre</b>		<b>Groupe et séjour long</b>	
Villas 6 personnes	900,00 €	Nous consulter	
Villas 8 personnes	1050,00 €		
<b>Ménage fin de séjour (facultatif)</b>	60,00 €		

## RESERVATION

M., Mme, Mlle : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tél. : ..... Fax : .....

Réserve :  Villa 6 personnes  Villa 8 personnes

Pour ..... semaine(s) du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

(draps, linge et ménage payants sur demande)

Nous serons ..... adulte(s) et ..... enfant(s).

Je joins un chèque de ..... euros, à l'ordre de SCI Les Adrechs, correspondants à 25% de ma réservation. Je réglerai le solde au plus tard 60 jours avant le début de mon séjour. La caution de 400 € sera payable à l'arrivée.

J'autorise la SCI Les Adrechs à débiter ma carte de crédit.  Acces  Visa  Autre

N° carte bancaire : ..... Date d'expiration : ..... / ..... / .....

J'ai lu et accepte les conditions de location.

Date :

Signature :

**Merci de joindre les conditions de location signées.**

---

Roque-Blanc en Provence – Michel Rheims – Avenue Sainte-Anne de Goiron – **13540 La Roque d'Anthéron (France)**

Tél/Fax : 00 33 (0)4 42 50 51 55 - Mobile : 00 33 (0)6 84 76 38 29 ou 00 33 (0)6 17 98 18 41 - [www.roque-blanc.com](http://www.roque-blanc.com) - Village : [www.ville-de-la-roque-d-antheron.fr](http://www.ville-de-la-roque-d-antheron.fr)

## **CONDITIONS DE LOCATION**

**Ces conditions de location précisent les bases selon lesquelles le client locataire accepte de réserver une villa de vacances et décrivent les termes du contrat de location qui vous lieront avec la SCI Les Adrechs. La signature de la feuille de réservation implique que vous ayez lu et compris les conditions du contrat de location.**

1. Contrat de Location : Un contrat existera dès que la SCI Les Adrechs vous aura fait parvenir la confirmation écrite de votre réservation.

2. Paiement : Votre réservation sera confirmée dès réception du règlement de réservation et de votre feuille de réservation signée et datée. Une confirmation de réservation vous sera alors expédiée précisant le coût total de vos vacances, et le solde de la location restant à payer. Lorsque la confirmation de réservation aura été faite, vous serez responsable du règlement total de la location. Le solde de la location sera dû au plus tard 60 jours avant le début de vos vacances, si vous ne réglez pas ce solde dans les délais prescrits, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation, et vous perdez votre dépôt de réservation. Si vous réservez moins de 60 jours avant le début de vos vacances, la totalité de la location sera due au moment de la réservation.

3. Dépôt de Garantie : Un dépôt de garantie de 400 euros par location, vous sera remboursé au plus tard 30 jours après la fin de vos vacances. Nous nous réservons le droit de retenir le dépôt de garantie, en cas de manque, casse ou dommages subis par la villa ou son ameublement pendant votre séjour ; ainsi que toute dépense de nettoyage engagée si vous avez laissé les lieux dans un état anormal. Si ces dépenses excèdent le montant du dépôt de garantie, le client en remboursera la SCI Les Adrechs.

4. Assurance Annulation : Le client devra souscrire une assurance annulation de location.

5. Annulation de la location par vous : si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre location, vous demeurez responsable du règlement de son montant total et tout solde dû devra être réglé. Ce sera donc à vous de souscrire une police d'assurance couvrant le risque d'annulation.

6. Annulation de la location par nous : Nous nous réservons le droit de considérer votre location comme "annulée par vous" si vous ne l'avez pas réglée conformément à notre confirmation de location. Nous n'annulerons pas de location dans les 60 jours précédant vos vacances, sauf pour raison de non règlement par vous, ou pour un cas de force majeure.

7. Changements de réservation : Si vous souhaitez changer les termes de votre réservation après que celle-ci ait été confirmée par nous, nous ferons tout notre possible pour vous donner satisfaction. Toutefois, tout changement dans les dates de vos vacances sera considéré comme une annulation.

8. Eau et Electricité : Toute consommation d'eau et d'électricité pour un usage normal est compris dans le montant de la location. Toute consommation d'électricité pendant les périodes de moyenne et basse saison vous sera facturée au tarif en vigueur, et le règlement effectué à la fin de votre location.

9. Vous êtes responsables :

- a) De tout dommage causé à la propriété et à ses contenus, de votre fait ou de celui d'un tiers visitant la propriété que vous avez louée. A cet effet nous suggérons que vous souscriviez une police d'assurance pour couvrir ce risque.
- b) De laisser la villa dans l'état dans lequel vous l'avez trouvée. Tout manquement à cette responsabilité pourra donner lieu à une retenue sur le dépôt de garantie ou même à une facturation supplémentaire si les dépenses engagées excédaient le montant du dépôt de garantie.

10. Nombre d'occupants : Le nombre d'occupants de la villa louée ne devra pas excéder le nombre de personnes indiqué sur la brochure descriptive; sauf accord écrit préalable de notre part. La SCI Les Adrechs se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes, ou même d'interrompre la location sans autre avis, si cette condition n'était pas observée.

11. Plaintes : Nous ne souhaitons pas avoir des clients qui ne soient pas satisfaits par nos prestations. Nous considérons qu'il relève de notre responsabilité contractuelle de pouvoir répondre à toute plainte de votre part. Dans l'hypothèse malheureuse où vous auriez des plaintes à formulée veuillez nous le faire savoir dans les meilleurs délais. Cela nous donnera les moyens de faire le nécessaire pendant la durée de votre séjour.

12. Force majeure : Dans le cadre de ces conditions, l'expression "force majeure" signifie, événement imprévisible et inhabituel échappant au contrôle de la SCI Les Adrechs et de ses fournisseurs, et dont les conséquences n'auraient pu être évitées quelques soient les précautions qui auraient pu être prises.

13. Nous vous garantissons les prix tels qu'ils seront confirmés. Toutefois nous ne pouvons être tenu responsables des hausses de tarifs imputables à des changements de taux de TVA. Les séjours sont payables en euros.

14. Juridiction et loi : les conditions et termes de ce contrat et toute interprétation les concernant sont soumises à la loi française et à la juridiction exclusive des tribunaux français.